

AVIS DU MAIRE

MAIRIE DE

NEUVY-SUR-LOIRE

DPT COMMUNE ANNEE N° DOSSIER

[PIC] 10158/19/3/20/101014

CONCERNANT	<input checked="" type="checkbox"/> Une demande de permis de construire mi ou autre construction	<input type="checkbox"/> Une demande de permis d'aménager un lotissement, un pré, un camping, autre	<input type="checkbox"/> Autre :	DEPOSEE EN MAIRIE LE 24 JUL 2020
	PÂR	NOM, PRENOMS SOLEIA S9		
HABITANT A	ADRESSE DU DEMANDEUR (NUMERO, VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) 12 rue Martin Luther King 4230 SAINT COSTE			
POUR UN PROJET SITUÉ A	ADRESSE DU TERRAIN (NUMERO, VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) Rte Sachero 52150 NEUVY-SUR-LOIRE			
	REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTIONS ET NUMEROS DES PARCELLES) Section 2B - Parcelle n° 25			

L'avis n'est requis que lorsque la décision relève de l'Etat. Dans ce cas, il est transmis à la Direction Départementale des Territoires dans les 15 jours de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il peut être transmis au service instructeur. Il peut revêtir toute autre forme qui paraîtra utile.

AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

11. LE PROJET EST-IL SITUÉ	<input checked="" type="checkbox"/> DANS UN SECTEUR COUVERT PAR UN DOCUMENT D'URBANISME ?	<input type="checkbox"/> DANS UN ESPACE NON URBANISÉ ? <input type="checkbox"/> Terrain agricole cultivable
	<input checked="" type="checkbox"/> Document : PLU <input checked="" type="checkbox"/> Zone : A	<input type="checkbox"/> Espace boisé (forêt, landes, maquis, garrigue) <input type="checkbox"/> Autre :
12.	<input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISÉE ?	DISTANCE APPROXIMATIVE DE LA CONSTRUCTION LA PLUS PROCHE (en m)
	<input type="checkbox"/> Centre urbain ou milieu aggloméré <input type="checkbox"/> Autre :	Existe-t-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
13. OBSERVATIONS DU MAIRE	INCIDENCE DU PROJET SUR LES MILIEUX AVOISINANTS (URBAINS OU NATURELS) ET EN PARTICULIER CONFORMITÉ AVEC LE POS	Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

21. VOIRIE	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE <input checked="" type="checkbox"/> Publique <input type="checkbox"/> Privée	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE VOIE
	LARGEUR DE LA VOIE m	NATURE DU REVETEMENT
	APPRECIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET. <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE
	Y A-T-IL UN PLAN D'ALIGNEMENT ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée
	LES CONDITIONS DE DESSERTE DES ENGINS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE PAR UNE VOIE PUBLIQUE OU PRIVEE SONT-ELLES ASSURÉES : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie
22. RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU
	DIAMETRE DES CANALISATIONS	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte AVANT LE
	ADAPTATION DU RESEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire AVANT LE
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser quel délai la desserte sera assurée <input type="checkbox"/> La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau
23. RESEAU DE GAZ ELECTRICITE ET DU TELEPHONE	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI EN ELECTRICITE BASSE TENSION	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI EN ELECTRICITE BASSE TENSION
	LA DESSERTE EN ELECTRICITE EST-ELLE <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> LA COMMUNE FERA REALISER LA DESSERTE EN ELECTRICITE BASSE TENSION
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?	AVANT LE
	Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau du téléphone ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas encore en mesure de préciser si la desserte sera assurée
24. RESEAU D'ASSAINISSEMENT	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT
	<input type="checkbox"/> Par un réseau séparatif <input type="checkbox"/> Par un réseau unitaire	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte AVANT LE
	ADAPTATION DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par : AVANT LE

	ADAPTATION DU RESEAU DES EAUX USEES PAR RAPPORT AU PROJET <input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de prescrire une quelconque desserte sera assurée
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS (RACCORDEMENT, EXTENSION) ? LESQUELS ?	<input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau public d'assainissement
	Existe-t-il une station d'épuration ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	AVIS SUR LES MODALITES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ENVISAGE PAR LE DEMANDEUR
25 EQUIPEMENTS COLLECTIFS <i>Sans objet</i>	1. LA COMMUNE POURRA-T-ELLE ASSURER	
	La scolarité des enfants ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	Le ramassage scolaire ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	2. LA COMMUNE ASSURERA-T-ELLE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
3. Y A-T-IL DES PROBLEMES RELATIFS A D'AUTRES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ? LESQUELS ?		

3. RENSEIGNEMENTS UTILES A L'INSTRUCTION DU DOSSIER

31. Risque naturel ou technologique	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet est-il concerné par un PPR approuvé prescrit <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	date d'approbation : 17 Janvier 2020
	<input checked="" type="checkbox"/> Le terrain est-il soumis à un autre risque <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	légal ? PA du CNPE de Bellefleur sur Loire
32. Bâtiment agricole - principe de réciprocité (article L 111-3 du code rural)	<input type="checkbox"/> Le terrain est situé à proximité d'un bâtiment agricole à distance de <input type="radio"/> -50 m <input type="radio"/> +50 m <input type="radio"/> -100 m <input type="radio"/> +100 m	<input type="radio"/> NON
	<input type="radio"/> au règlement sanitaire départemental <input type="radio"/> aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) <input type="radio"/> déclaration <input type="radio"/> enregistrement <input type="radio"/> autorisation	

4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

41. AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE		
42. PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y A-T-IL LIEU DE PRESCRIRE	Le maintien des arbres existants ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
		La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs.	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
43. ASPECT EXTERIEUR	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES)		
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ?		

5. AVIS DU MAIRE

A ce stade, le projet reste avec beaucoup de zones d'ombres et sans aucun retour concret pour la commune. Hormis à venir des travaux importants sur le domaine public pour l'achèvement de l'électrification.

<input type="checkbox"/> FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU)	DATE 16.07.20.
<input checked="" type="checkbox"/> DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS TIREES DES RUBRIQUES 13 A 43)	LE MAIRE

Le Maire,
Patrick BONDEUX

